

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION SUVA FAIRPLAY-TROPHY

1. Introduction

Le fair-play et le respect sont les bases fondamentales du football et dans la vie en société. La SUVA et l'ASF veulent ancrer et renforcer encore plus ces valeurs dans la culture associative. Par conséquent, chaque année, au travers de la Suva Fairplay-Trophy, une récompense sera attribuée aux clubs les plus fair-play dans deux catégories (femmes et hommes).

Les présentes prescriptions d'exécution du Département technique de l'ASF définissent les conditions de participation et les critères pour établir le classement de la Suva Fairplay-Trophy.

2. Droit de participation

2.1. Hommes

Chez les hommes, les clubs pouvant participer, doivent durant toute la saison, jouer en championnat avec au moins une équipe masculine de 2ème ligue régionale ou de ligue inférieure, en juniors A ou en seniors 30+/40+50+ (football à 11).

2.2. Dames

Chez les dames, les clubs pouvant participer, doivent durant toute la saison, jouer en championnat avec au moins une équipe féminine active (football à 11).

3. Critères pour l'établissement du classement

3.1. Généralité

Le classement de la Suva Fairplay-Trophy se détermine au moyen du quotient des points de pénalité (chiffre 3.3 à suivre) et du nombre de matchs dans la catégorie et classe de jeu définies (chiffre 3.2 à suivre), ainsi que de la déduction du rabais (chiffre 3.4 à suivre). Plus le résultat est bas, meilleur est le classement.

3.2. Catégories importantes et classes de jeu

Dans le classement de la Suva Fairplay-Trophy, tous les matchs disputés et points de pénalité (Cf. chiffre 3.3 à suivre) des équipes selon les catégories et classes de jeu sont comptabilisés, indépendamment qu'il s'agisse d'équipes du football à 11, à 9 ou à 7:

Hommes

- 2ème ligue régionale
- 3ème ligue
- 4ème ligue
- 5ème ligue
- Seniors 30+ / 40+ /50+
- Juniors Football de base A, B, C
- Promotion de la relève M-18, M-16, M-15 et FE-14

Dames

- Ligue nationale A
- Ligue nationale B
- Promotion de la relève féminine M19/M17/M16
- 1^{ère} Ligue
- 2^{ème} Ligue
- 3^{ème} Ligue
- 4^{ème} Lige
- Football de base juniors A, B, C

3.3. Points de pénalité

a) Pour chaque carton jaune d'un joueur, le club concerné reçoit les points de pénalité suivants :

- Hommes actifs : 20 points de pénalité
- Juniors A-C : 20 points de pénalité
- Seniors 30+/40+/50+ : 20 points de pénalité
- Juniors féminines : 20 points de pénalité

Les pénalités temporaires chez les juniors seront comptabilisées dans le classement de la Suva Fairplay-Trophy comme des cartons jaunes.

b) Pour chaque suspension d'un joueur suite à un carton jaune-rouge, un carton rouge direct et au cumul de cartons jaunes, le club concerné reçoit les points de pénalités suivants :

- Hommes actifs : 40 points de pénalité
- Juniors A-C : 40 points de pénalité
- Seniors 30+/40+/50+ : 40 points de pénalité
- Juniors féminines : 40 points de pénalité

Pour les suspensions dans le temps (p. ex. 12 mois) 300 points de pénalité seront infligés.

c) Manquements rapportés envers Entraîneurs / Fonctionnaires / Spectateurs

En cas de manquement de personnes connues, entraîneurs, fonctionnaires ou spectateurs, le club concerné se verra infligé de 80 points de pénalités. Si une suspension suit un tel comportement, le club concerné se verra infligé de point de pénalités supplémentaires selon le point b) ci-dessous.

d) Autres manquements:

- Pas de Shake Hands avec l'adversaire après le match: 40 points de pénalité
- Pas de Shake Hands avec l'arbitre après le match: 40 points de pénalités
- Comportement antisportif de plusieurs personnes anonymes (avant/pendant et après le match): 160 points de pénalités
- Menaces envers l'arbitre de plusieurs joueurs anonymes (avant/pendant et après le match): 240 points de pénalité

3.4. Système de rabais

Les clubs ayants le droit de participation reçoivent pour chaque équipe participant à la compétition de toutes les catégories durant toute la saison (pas uniquement ceux selon le chiffre 3.2) un « Rabais » de 3% sur le quotient des points de pénalité (chiffre 3.3) et le nombre de matchs dans les catégories et les classes de jeu en question (chiffre 3.2). Un club avec 10 équipes obtient p. ex. 30% de rabais.

3.5. Classements actuels

Les classements actuels de la Suva Fairplay-Trophy sont accessibles durant toute la saison sous www.football.ch.

3.6. Classement final

Le classement sera clôt le 18 juin à 24h:00. Jusqu'à cette date, seuls les points de pénalité infligés seront pris en compte dans le classement. A cette date, tous les recours, plaintes, reprises en considération n'ont pas d'influence sur la considération des points de pénalité sur le classement.

Dans le classement final, seuls les clubs, qui au 18 juin à 24h.00, auront disputé au minimum 80 (hommes) resp. 40 (dames) matchs officiels dans la catégorie et le classe de jeu selon le chiffre 3.2., seront pris en considération.

3.7. Même résultat

Si plusieurs clubs obtiennent le même résultat selon les présentes prescriptions, c'est le nombre de matchs officiels disputés dans la catégorie et classe de jeu selon le chiffre 3.2 qui est déterminant.

3.8. Exemple de calcul pour le classement

Club participant à la compétition avec 10 équipes (Cf. chiffre 3.3 à suivre), 100 points de pénalité (Cf. chiffre 3.3 à suivre) und 85 matchs dans la catégorie et classe de jeu déterminante (Cf. chiffre 3.2 à suivre):

Points de pénalité	Nombre de matchs	Quotient Points de pénalité / Nombre de matchs	Rabais pour équipes inscrites	Résultat
100	85	1.176	30%	0.824



4. Prix

Dans le classement final, les 5 meilleurs clubs féminins et les 20 meilleurs clubs masculins reçoivent des prix sous forme de bons.

Le vainqueur masculin de la Suva Fairplay-Trophy (que les clubs qui participent à la compétition durant la saison respective avec au moins une équipe masculine active) obtient le droit de participer au tour principal de la Coupe suisse.

Le vainqueur féminin de la Suva Fairplay-Trophy, obtient le droit de participer au 1^{er} tour principal de la Coupe suisse féminine.

5. Prescriptions finales

Le Département technique de l'ASF décide définitivement de tous les cas non prévus concernant la transposition et les critères d'évaluation de la Suva Fairplay-Trophy. Toute contestation contre les décisions du Département technique en rapport avec la Suva Fairplay-Trophy, en particulier contre la détermination du nombre de points de pénalités et l'établissement du classement, est exclue.

Les présentes prescriptions d'exécution entrent en vigueur le 01.07.2017 et remplacent toutes les autres prescriptions.

Association suisse de football

Juillet 2017

Peter Hofstetter

Responsable Fairplay

Raphael Kern

Responsable Service Football de base